

(réf:0120)

Exercer une autorité éducative : le rapport au cadre – Sanctionner sans punir

Qu'est-ce que l'autorité ? Quelles en sont les dérives ? Peut-on parler d'une autorité éducative ? Comment l'exercer ? Pour se structurer, le jeune a besoin de repères. Il doit s'entendre dire ce qui est permis et ce qui est interdit pour intégrer la loi. Les règles, la loi, sont garantes du bon fonctionnement du groupe et des droits identiques pour tous. Les jeunes ont besoin de l'exemple d'adultes qui expriment et expliquent leurs convictions, d'une autorité qui contient, d'une autorité qui autorise, pour les aider à devenir autonomes. Entre l'autoritarisme, qui mène à la soumission et à la révolte, et la permissivité qui mène au laxisme et à la perte de repères, il existe une 3ème voie éducative : une autorité qui développe chez le jeune la connaissance de lui-même, le respect d'autrui et l'aptitude à coopérer. L'exercice de l'autorité passe notamment par l'application de sanctions éducatives, respectueuses et permettant de confirmer les règles. En partant des situations vécues par les participants, la formation mène à l'analyse des processus conflictuels, propose des moyens pour comprendre les réactions des élèves et leur rapport au cadre. Même si la posture est essentielle, la notion d'autorité sera surtout abordée par la question du rapport au cadre.

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun pré-requis

Public :

Tout public, tout professionnel accompagnant des enfants et des jeunes

Objectifs :

- Prendre conscience de l'importance de donner du sens au cadre, aux règles, à la loi, susciter une réflexion sur ce que serait une autorité juste, éducative
- Identifier les éléments sur lesquels se fondent l'autorité et des repères pour mettre en œuvre des sanctions éducatives
- Développer ses compétences, son savoir-faire et son savoir-être dans le domaine relationnel
- Apports théoriques et exercices pratiques à partir des questions et des situations évoquées par les stagiaires : l'expérimentation (jeux, exercices, saynètes utilisant le verbal et le non-verbal) sert à s'impliquer et de support à l'analyse.

Contenu :

- Approche des notions de conflit, violence, agressivité, compréhension des mécanismes du conflit, de la violence, de l'agressivité

La question du cadre et de l'autorité :

- Entre laxisme et autoritarisme, comment poser un cadre porteur de sens ?
- Les attitudes qui dérangent, les comportements non-acceptables, les seuils de tolérance, le négociable et le non-négociable
- La mise en évidence de l'importance des règles de vie, d'un règlement et le sens qu'il véhicule, des garants du cadre
- Les éléments sur lesquels se fonde l'autorité ; en pratique : la voix, le non-verbal, les mots pour affirmer son autorité sans agressivité

La réponse à la transgression :

- Les lois et les règles forment un cadre de vie en collectivité à expliquer pour être respecté. Si la parole ne suffit pas, la contrainte est nécessaire. Si la punition passe par la soumission, voire l'humiliation, la sanction est centrée sur l'acte et vise l'adhésion à la règle : réflexion sur la différence entre sanctionner et punir ; sens et objectifs d'une sanction éducative
- Analyse des différentes punitions et sanctions utilisées : leurs effets sur les jeunes et sur les adultes
- Analyse des motifs du jeune qui transgresse
- Une sanction qui permet de comprendre l'intérêt de la règle, de réparer et de réintégrer sa place dans le groupe
- Le double enjeu, maintenir le cadre et la relation. Que se passe-t-il émotionnellement en cas de transgression et de sanction?
- Associer et accorder réponses individuelles et collectives

Durée :

2 jours - 14 heures octobre

Intervenants :

Annie LE FUR – Institut IFMAN : son origine est issue du Mouvement militant pour une Alternative Non-Violente qui promeut une culture de la non-violence auprès des enfants, des jeunes comme des adultes (régulation non-violente des conflits).

Prix :

350 €

Contact :

Joëlle LONCHAMPT

IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON

Tél : 03 81 41 67 53 - Courriel : joelle.lonchampt@irts-fc.fr

